



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique,
des Affaires Juridiques et Immobilières
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES ET
PATRIMOINE
DFCPAJI_D2024 _0255

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS
D'ELEVES DES ECOLES LA FONTAINE

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, premier adjoint au Maire ;

Considérant que l'association des parents d'élèves des écoles la Fontaine a pour objet de favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, notamment dans les domaines scolaire et parascolaire, d'organiser des actions permettant de récolter des fonds pour financer du matériel ou des sorties à caractère pédagogique ;

Considérant la demande formulée par l'association des parents d'élèves des écoles la Fontaine auprès de la Ville de Tourcoing pour la mise à disposition d'une salle de classe pour la tenue de ses activités,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention de mise à disposition de la salle n°6 sise 101, rue Houchard à Tourcoing (59200) au profit de l'association des parents d'élèves des écoles la Fontaine, faisant élection de siège au 101, rue Houchard à Tourcoing, dont le numéro de Siret est le 878 730 746 00012, représentée par Madame Loralie CAZCUIVEUVE.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, et selon le planning indiqué dans la convention, à compter du 02 septembre 2024 jusqu'au 07 juillet 2025.

Article 2 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorerie pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **26 SEP. 2024**

Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER
1^{er} Adjoint au Maire de Tourcoing




Accusé Réception en Préfecture le : **26 SEP. 2024**

Publié sur le site de la Ville le : **26 SEP. 2024**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2024_0255

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/09/2024

Objet : Convention de mise à disposition d'une classe au profit de l'association des parents d'élèves des écoles la Fontaine

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 26/09/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2024_0255 - D_cision Convention de mise _ disposition au profit des parents d __l_ ves des _coles la Fontaine.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240926-DAJI_D2024_0255-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/09/2024

